

NOUS RECRUTONS !



DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

- Poste permanent, 35 h/semaine
- Horaire flexible (possibilité 4 jours)
- Conciliation travail-famille
- 10 journées payées pendant le congé des Fêtes
- Jusqu'à 7 jours de congé maladie par année monnayables
- Régime de retraite (employeur 6,5 %)
- Assurances collectives
- Salaire: 29,71 \$/h à 42,21 \$/h

NOS VALEURS

- Intégrité
- Respect
- Collaboration
- Reconnaissance

POSTULEZ

Entrée en fonction : Mai 2025
Envoyez votre CV avant le
28 mars 2025 à :

direction.mrc@mrcbeaucesartigan.com

Seules les personnes dont la candidature est retenue seront contactées.

AMÉNAGISTE RÉGIONAL

Une MRC prospère, innovante, solidaire et attractive

PRINCIPALES TÂCHES

- Participer à la révision, à la modification et à la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);
- Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents documents de planification de la MRC;
- S'assurer de la conformité des règlements d'urbanisme locaux);
- Participer à la planification et à la réalisation de projets en lien avec le développement et l'aménagement du territoire;
- Recommander, analyser et émettre des avis en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme;
- Fournir un soutien professionnel aux municipalités locales dans l'application des règlements;
- Préparer des projets de règlements d'urbanisme pour les municipalités;
- Répondre aux diverses demandes d'information provenant des organismes partenaires et des citoyens concernant les dossiers de la MRC relatifs à l'aménagement du territoire;
- Contribuer à l'amélioration continue de ses tâches et effectuer toute autre tâche complémentaire à la demande de son supérieur.

PROFIL RECHERCHÉ

- Diplôme universitaire de premier cycle en urbanisme, en aménagement du territoire, en géographie ou en lien avec la fonction;
- Expérience pertinente (minimum de 2 ans);
- Capacité d'analyse, de synthèse, de jugement et d'autonomie;
- Habiletés communicationnelles de vulgarisation, de présentation et de rédaction, en plus d'une bonne maîtrise du français;
- Bonne connaissance des lois et règlements touchant le monde municipal;
- Permis de conduire valide de classe 5.